

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Communiqué du Bureau relatif aux séances des 15 mai et 9 juin 2008

Le Bureau s'est réuni à deux reprises depuis le dernier Conseil de Fondation du 28 avril 2008, et a notamment abordé les sujets suivants :

Audition de François Pilloud - Appréciation et remarques au terme de son mandat de Responsable secteur/région TSHM

Sollicité par le Bureau, M. François Pilloud a eu l'occasion de faire part de ses observations et suggestions quant à la fonction qu'il occupe à la FASE et au travail social hors murs en général.

C'est avec grand intérêt que les membres du Bureau ont pris note de ses diverses remarques et ont saisi l'opportunité de le remercier pour l'important travail accompli dans le cadre de la mission qui lui était confiée.

Fonctionnement futur du secteur TSHM et modalités de « succession »

Le Bureau a ensuite approuvé le futur fonctionnement du secteur TSHM qui lui a été présenté et a, de ce fait, accepté l'engagement de deux nouveaux collaborateurs, MM. Vincent Delicado et Guy Musy, qui viendront renforcer le secteur TSHM du SAFASE, suite notamment au prochain départ de M. Pilloud ainsi qu'à la mise en place de l'unité spécialisée dont la FASE assumera la responsabilité.

L'organisation préconisée pour le secteur TSHM, reposera sur les bases suivantes :

Le poste de Responsable de secteur à 100 % occupé par M. Torti ainsi que le poste de M. Pilloud qui sera divisé et dont la partie « responsabilité secteur région/TSHM » (50 %) sera assumée par M. Delicado qui prendra également la responsabilité et le coaching (50 %) de l'unité spécialisée, poste financé par l'Etat.

L'autre partie du poste de M. Pilloud (50 %) sera assumée par M. Guy Musy, avec l'idée d'augmenter rapidement son taux à 75%, puis à 100% dès que la FASE aura les possibilités budgétaires de le faire.

Les responsables de secteur seront donc désormais au nombre de trois.

Mise en place de l'unité d'assistance personnelle (art. 13 DPMIn)

Le Bureau a pris acte de la demande du département et du Tribunal de la jeunesse d'engager le processus de mise en place de cette unité spécialisée afin qu'elle soit opérationnelle dès septembre ou octobre prochain.

Il a également pris connaissance des étapes qui jalonnent la mise en place de l'unité d'assistance personnelle dont les trois postes d'éducateurs à 80 % devront faire l'objet d'un appel à candidatures.

Celui-ci sera publié dans la presse locale en vue d'un engagement, à l'issue d'un processus mis en place en lien avec le Tribunal de la jeunesse.

La décision finale reviendra au comité de pilotage qui choisira les trois candidats parmi ceux qui auront préalablement été présélectionnés et auditionnés par le secteur RH en collaboration avec le Responsable de secteur, M. Delicado.

Cette décision devrait être connue avant le 15 juillet afin de confirmer aux personnes retenues leur engagement, en vue d'une entrée en fonction au plus tard le 1^{er} octobre 2008.

Commissions permanentes

Les membres du Bureau ont partagé leurs constats et impressions sur le fonctionnement des commissions et plus particulièrement sur les difficultés récemment rencontrées par la commission Gestion-Formation/Mobilité.

Tenant compte des conseils de ses collègues, la Présidente de ladite commission a su, à l'occasion de la séance suivante, amener les clarifications et l'apaisement nécessaires pour que les commissaires retrouvent à nouveau la motivation de travailler ensemble.

D'autre part et compte tenu du rôle de plus en plus important que va prendre la commission CEP, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de prestations, le Bureau considérerait utile



qu'un point d'information soit prévu à chaque séance du Conseil de Fondation pour évoquer l'état d'avancement des travaux de la CEP.

Projet de formation d'animateur jeunesse

Le Bureau a été informé qu'une consultation est en cours sur le plan fédéral au sujet de l'éventuelle introduction d'une nouvelle formation ES d'animateur jeunesse.

Vu les délais très courts concernant cette consultation, un préavis de réponse a été transmis par le Secrétaire général ; celui-ci est négatif les raisons évoquées sont reprise de l'argumentaire élaboré par la Plateforme romande de l'animation. Ce projet a été transmis à la commission Gestion-Formation/Mobilité pour confirmer le préavis de la FASe.

Réflexion sur l'avenir de la structure FASe

Le Bureau a approuvé la proposition du Président de prévoir une séance qui pourrait se dérouler un samedi, dans le courant de l'automne 2008, et qui associerait toutes les instances de la FASe (SG, SAFASe, Conseil de Fondation et commissions) pour réfléchir au fonctionnement structurel de l'institution et aux éventuelles orientations qu'elle pourrait prendre dans l'avenir.

Cette séance sera préparée par un intervenant extérieur qui examinera préalablement le fonctionnement interne de la structure (organes stratégiques et organes opérationnels)

Budget 2008 - Mesures à prendre pour l'équilibre budgétaire

Les récentes réflexions de la commission des finances au sujet des mesures à prendre pour un retour à l'équilibre dans le cadre du budget 2008, ont été examinées par le Bureau.

Celui-ci a notamment pris le temps d'analyser les conséquences qu'auraient la suppression d'une, voire deux semaines de centres aérés, et a décidé de ne pas appliquer cette mesure durant la période estivale mais de la reporter aux vacances d'octobre, même si à cette époque l'impact serait moindre.

La suppression de la semaine de centres aérés d'octobre devra donc être assortie d'autres mesures pour dégager des ressources complémentaires, qui seront présentées ce soir au Conseil.

Le Bureau a également souhaité qu'un nouveau courrier parvienne au Conseil d'Etat pour l'informer que la FASe a pris la décision de ne pas supprimer de semaines de centres aérés d'été, en raison notamment des effets désastreux que cela aurait eu tant au niveau de la population qu'au niveau des moniteurs.

Ce courrier devrait également préciser que faute de réponse du FEC, soit ces ressources devront être impérativement trouvées par des mesures à appliquer en automne, soit un déficit supplémentaire sera enregistré au niveau des comptes 2008.

Claude Dupanloup - Secrétaire général de la FASe